

L'an deux mille vingt-quatre, le 02 octobre à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué le 25 septembre 2024 s'est réuni en séance publique ordinaire au siège de la Communauté de communes sous la présidence de Monsieur Christian SIMON pour l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour.

Commune	Prénom Nom	Présent	Absent	Donne pouvoir à
AUSSOIS	Stéphane BOYER		X	Maurice BODECHER
	Maurice BODECHER	X		
AVRIEUX	Jean-Marc BUTTARD		X	
	Christian SACCHI		X	Jean-Claude RAFFIN
BESSANS	Jérémy TRACQ	X		
	Denise MELOT	X		
BONNEVAL-SUR-ARC	Marc KONAREFF		X	
	Léandre CHARRIER (suppléant)		X	
FOURNEAUX	François CHEMIN	X		
	Maryvonne ROBIN		X	François CHEMIN
LE FRENEY	Roland AVENIERE		X	
	Pierre VALLERIX (suppléant)		X	
MODANE	Natacha BRENIER	X		
	Yann CHABOISSIER	X		
	Laurence PETINOT-GAGNIERE	X		
	Humberto FERNANDES	X		
	Thierry THEOLIER	X		
	Jean-Claude RAFFIN	X		
	Erica SANDFORD	X		
	Karin THEOLIER	X		
	Christian SIMON	X		
SAINT ANDRE	Christian CHIALE	X		
	Agnès BALZER	X		
VAL-CENIS	Jacques ARNOUX	X		
	Eric FELISIAK	X		
	Jacqueline MENARD	X		
	Patrick BOIS		X	Jacques ARNOUX
	Nathalie FURBEYRE	X		
	François CAMBERLIN		X	Denise MELOT
VILLARODIN BOURGET	Gilles MARGUERON		X	
	Stéphane BECT	X		

Le quorum ayant été atteint, Monsieur le Président ouvre la séance et propose d'examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Monsieur Thierry THEOLIER est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

❖ Désignation secrétaire de séance

Monsieur le Président rappelle qu'au début de chaque séance, le Conseil communautaire nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire (article L.2121-15 du CGCT par renvoi de l'article L.5211-1 du même code).

Le président peut adjoindre à ce secrétaire un auxiliaire pris en dehors de l'assemblée, qui assiste aux séances mais sans participer aux délibérations.

Le secrétaire de séance assiste le président pour la vérification du quorum et celle de la validité des pouvoirs, de la constatation des votes et du bon déroulement des scrutins. Il contrôle l'élaboration du procès-verbal de la séance. Monsieur le Président propose de procéder par ordre alphabétique pour la désignation du secrétaire de séance et propose de nommer Monsieur Thierry THEOLIER pour cette séance.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Désigne** Monsieur Thierry THEOLIER en qualité de secrétaire de la séance du Conseil communautaire du 02 octobre 2024.

❖ Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 04 septembre 2024

Monsieur le Président invite l'assemblée à délibérer afin d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 04 septembre 2024.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 04 septembre 2024.

❖ Décisions prises par le Président depuis le Conseil communautaire du 04 septembre 2024

N°28	Modification de la régie mixte d'avances et de recettes « accueil MSAP »
N°29	Attribution subvention dans le cadre du dispositif d'aide au développement des commerces et artisans de proximité avec point de vente - Dépense 5 000 euros
N°30	Autorisation cession bail commercial locaux La Norma - pas de flux financiers
N°31	Contrat de sous-traitance de données - centrale de réservation SOGENOR - pas de flux financiers - Pôle Habitat Immobilier de loisir
N°32	Convention d'occupation précaire des terrains de l'Etat pour les travaux de construction d'une chaufferie bois - réseau de chaleur à Val-Cenis Lanslebourg - pas de flux financiers
N°33	Convention de partenariat - Programme « Territoire d'industrie » - Dépense de 3 000 euros / an sur 04 ans
N°34	Attribution marché « Mission de diagnostic et design des arrêts des transports en commun de H MV » + demandes de subventions à hauteur de 80 % - Dépense de 32 663 euros

2. STRATEGIE-DEVELOPPEMENT

❖ Point d'information sur les structures partenaires

Compte tenu des multiples interactions entre la CCHMV et ces structures (conduite de projets d'investissement ou fonctionnement de la structure), de la présence de représentants élus de la CCHMV dans les instances de décision de ces structures et du financement de ces dernières par la CCHMV, l'objectif est d'établir un point d'information lors de chaque séance du conseil communautaire. Un point est fait par les élus concernés pour les structures suivantes :

- **GIDA Haute Maurienne**

Monsieur Jérémy TRACQ rappelle la présence des représentants du GIDA et plus globalement du monde agricole lors du Salon de l'Artisanat Mauriennais qui s'est déroulé récemment et notamment à l'occasion des temps forts dédiés du dimanche matin.

Il informe de la programmation d'une prochaine visite de l'abattoir de Maurienne.

- **Office de tourisme « Haute Maurienne Vanoise Tourisme »**

Monsieur Yann CHABOISSIER fait un point d'étape sur les missions et activités de l'Office de tourisme.

- Nouvelle organisation opérationnelle en place depuis le 1^{er} octobre :
 - o Un service Marketing Communication (fusion du service commercial et du service communication) sous le pilotage de Nicolas VERGNAUD
 - o Un service production de contenus qui intègre notamment les Community managers sous le pilotage de Laurent SEVENIER
 - o Centrale de réservation d'Aussois pilotée par la direction générale
- Discussions en cours, après avis favorable du Conseil d'administration, avec la société Parrachée Vanoise pour une reprise de la centrale de réservation d'Aussois par cette dernière. Décision définitive fin novembre prochain avec reprise le cas échéant au 1^{er} juin 2025.
- 2 salons importants en octobre :
 - o Le Roc d'Azur => salon numéro 1 dans le monde pour le vélo (100k visiteurs). Présence sur le stand de la Trans Maurienne aux côtés de l'organisateur LVO.
 - o London Snow Show =>, présence de l'office de tourisme sur le marché UK + rencontre presse.
- Bilan du Pass activités été 2024 : Chiffres en progressions => 7970 Pass vendus (vs 6400 en 2023) et 235k de chiffre d'affaires générés (vs 200k en 2023) sur l'ensemble des stations. A noter, pas de Pass Bessans/Bonneval cet été 2024.
- Présentation le 08 octobre par la société G2A des premières tendances de l'hiver 2024/2025.

- **Syndicat du Pays de Maurienne**

Monsieur Jean-Claude RAFFIN fait état de la programmation des différentes réunions en lien avec l'élaboration du nouveau SCoT Maurienne dont notamment la réunion publique relative au projet politique. Il expose le déroulé des prochaines étapes qui doivent conduire à une validation du document avant la fin du mandat électoral.

Il dresse un point d'étape sur le contrat de chaleur renouvelable porté actuellement par le SDES pour le compte du Syndicat du Pays de Maurienne et la CC Cœur de Savoie. IL informe que l'ADEME a sollicité une nouvelle organisation via une fusion de l'ensemble des contrats de chaleur aboutissant à un unique contrat à l'échelle de la Savoie avec un pilotage administratif par le SDES et une animation à partager entre le SDES et les territoires.

Il fait un point mobilité : atelier mobilité transfrontalière, renouvellement de l'expérimentation covoiturage à l'échelle de la vallée.

3. ADMINISTRATION GENERALE

❖ Commande publique

Conception réalisation de deux espaces VTT

- **Attribution des marchés publics**
- **Demande de financement Région AURA / Dispositif Montagne Eté/Hiver dédié aux Espaces valléens**

Monsieur François CHEMIN, Vice-président et Président de la Commission d'Analyse des Offres, rappelle à l'assemblée le projet de réalisation de deux bike parks en Haute Maurienne Vanoise : une zone de maniabilité et de franchissement sur la commune de Fourneaux et un espace Slopestyle ludique sur Aussois.

Ces projets s'inscrivent dans le cadre du programme de la CCHMV d'aménagements VTT du territoire de Haute Maurienne Vanoise.

Dans ces conditions, la CCHMV a lancé une consultation dans le cadre d'un marché conception réalisation portant sur les lots suivants :

- **Lot 1** : Bike Park de Fourneaux : Zone de maniabilité et de franchissement
- **Lot 2** : Bike Park la Fortich' Aussois : Espace Slopestyle ludique

La Commission d'Analyse des Offres s'est réunie à deux reprises pour donner un avis sur le choix des attributaires.

Le Conseil communautaire,

Vu le programme d'aménagements VTT,

Vu l'exposé de Monsieur le Vice-président,

Vu les propositions d'attribution de la Commission d'Analyse des Offres,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le plan de financement de cette opération ;
- **Attribue** les marchés de conception réalisation de deux espaces VTT aux sociétés suivantes :
Lot 01 : Groupement Gravier BTP / Bartas architecture pour un montant de 52 890.00 euros TTC ;
Lot 02 : Groupement Bikesolutions / GEECO Génie-écologique pour un montant de 56 820.00 euros TTC ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ès-qualités, à signer les marchés publics à venir ;
- **Sollicite** la Région AURA afin de participer, dans le cadre du dispositif Montagne Été/Hiver dédié aux Espaces valléens, au plan de financement des aménagements à hauteur de 50 % du montant hors taxes, soit sur la base d'une dépense subventionnable de 91 425.00 euros hors taxes.

❖ Finances

Convention CCHMV / SPL « Haute Maurienne Vanoise Tourisme » de délégation de service public relative à la gestion de l'office de tourisme intercommunal

- Montant définitif de la subvention versée à la société « Haute Maurienne Vanoise Tourisme » pour l'exercice du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024

Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Vice-président, rappelle à l'assemblée la délibération du 05 avril 2023 attribuant, dans le cadre de la convention de délégation de service public relative à la gestion de l'office de tourisme intercommunal, une subvention à la SPL « Haute Maurienne Vanoise Tourisme » à hauteur de 4 860 198.00 euros pour l'exercice comptable du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024.

Pour donner suite aux différentes entrevues et échanges entre élus/techniciens de la SPL et de la CCHMV dans le cadre du suivi de la convention de DSP et en raison notamment de recettes externes supplémentaires dont a bénéficié la société au cours de l'exercice, les besoins financiers de la société « Haute Maurienne Vanoise Tourisme » ont diminué.

Dans ces conditions, le montant définitif de la subvention au titre de l'exercice 2023/2024 s'établit à hauteur de 4 617 188.00 euros

Monsieur le Vice-président propose à l'assemblée de délibérer afin d'entériner ce montant définitif.

Madame Laurence PETINOT-GAGNIERE, intéressée, s'est retirée au moment du vote.

Le Conseil communautaire,

Vu l'exposé de Monsieur le Vice-président,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 05 avril 2023,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Arrête** le montant définitif de la subvention versée à la société « Haute Maurienne Vanoise Tourisme » pour l'exercice 2023/2024, soit 4 617 188.00 euros.

Installation par les communes de bornes de recharge pour véhicules électriques

- Modalités relatives à la participation financière de la CCHMV dans le cadre de l'attribution de fonds de concours

Monsieur Jean-Claude RAFFIN rappelle à l'assemblée que la CCHMV, dans la continuité de la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2024, souhaite contribuer aux investissements de ses communes membres en matière d'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques.

Dans le cadre du débat d'orientations budgétaires 2024, il a été proposé d'attribuer un fonds de concours pour chaque commune membre de la CCHMV qui investit pour l'installation, sur son territoire, d'une ou plusieurs bornes de recharge pour véhicules électriques.

Monsieur le Vice-président expose que, conformément à l'article L 5214-16 V du CGCT, un fonds de concours peut être versé par une communauté de communes à une ou plusieurs communes membres si trois conditions sont réunies :

- Le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement,
- Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours,
- Le fonds de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes adoptées à la majorité simple, du conseil communautaire et du ou des conseils municipaux concernés.

Monsieur le Vice-président présente les modalités relatives à la participation financière de la CCHMV dans le cadre de l'attribution de fonds de concours :

- Financement par la CCHMV de 50% du reste à charge de l'investissement des communes pour une ou plusieurs bornes dans la limite d'un plafond de 15 000 € par commune,
- Installation de bornes par les communes jusqu'au 30 juin 2025,
- Demande écrite accompagnée de l'ensemble des pièces justificatives à adresser par la commune à la CCHMV avant le 30 septembre 2025.

Les pièces demandées sont :

- o Formulaire de demande de fonds de concours complété,
- o Justificatifs des dépenses et des recettes (copie des factures, arrêtés de subventions, grand livre).
- Validation de l'attribution d'un fonds de concours de la CCHMV,
- Délibération de la commune sollicitant l'attribution du fonds de concours après validation de la CCHMV,
- Attribution dans le cadre d'une décision du Président de la CCHMV et versement du fonds de concours.

Le Conseil communautaire,

Vu le rapport d'orientations budgétaires voté le 06 mars 2024,

Vu l'article L 5214-16 V du code général des collectivités territoriales,

Vu l'exposé de Monsieur le Vice-président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve**, dans le cadre de l'opération d'installation par les communes de bornes de recharge pour véhicules électriques, les modalités relatives à la participation financière de la CCHMV dans le cadre de l'attribution de fonds de concours ;
- **Autorise** Monsieur le Président à prendre des décisions au fil de l'eau pour attribuer ces fonds de concours en fonction des demandes et des dossiers transmis par les communes, dans les conditions exposées ci-avant.

Commune de Bessans

- **Travaux de réaménagement des pistes de ski nordique à la suite de la crue de juin 2024**
- **Attribution d'un fonds de concours de la CCHMV**

Monsieur Jean-Claude RAFFIN informe l'assemblée que la commune de Bessans a besoin de réaménager les pistes de son domaine nordique, essentielles à l'activité économique, à la suite de la crue de l'Arc et de ses affluents de juin 2024 et que dans ce cadre, la commune envisage de demander une aide financière à la CCHMV.

Ces crues ont entraîné des dégâts matériels considérables et la nécessité de remettre en état le domaine nordique, reconnu comme étant essentiel à l'attractivité de Bessans et de la Haute Maurienne Vanoise.

Monsieur le Vice-président expose que, conformément à l'article L 5214-16 V du CGCT, un fonds de concours peut être versé par une communauté de communes à une ou plusieurs communes membres si trois conditions sont réunies :

- Le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement,
- Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours,
- Le fonds de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes adoptées à la majorité simple, du conseil communautaire et du ou des conseils municipaux concernés.

Monsieur le Vice-président présente à l'assemblée le projet de plan de financement adressé par la commune de Bessans.

DEPENSES		RECETTES	
Description travaux	Montant HT	Financement	Montant
Réaménagement des pistes de ski nordique endommagées par les crues	430 880.54	Département de la Savoie FREE	124 386.00
		CCHMV Fonds de concours	150 000.00
		EDF	4 000.00
		Fonds propres / emprunts	152 494.54
	430 880.54		430 880.54

Madame Denise MELOT et Monsieur Jérémy TRACQ, intéressés, se sont retirés au moment du vote.

Le Conseil communautaire,

Vu l'article L 5214-16 V du code général des collectivités territoriales,

Vu la sollicitation de la commune de Bessans,

Vu l'exposé de Monsieur le Vice-président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Réaffirme** que le domaine nordique est essentiel à l'activité économique de la station de Bessans et à l'attractivité du territoire de Haute Maurienne Vanoise ;
- **Approuve** l'attribution d'un fonds de concours de 150 000.00 euros à la commune de Bessans dans le cadre des travaux de réaménagement des pistes de ski nordique à la suite de la crue de juin 2024.

Programme LEADER Auvergne-Rhône-Alpes Tarentaise Arlysère Maurienne

- **Sollicitation de fonds européens au titre du programme**
- **Projet de tour d'agglomération parcours multi-APN Modane / Fourneaux**

Contexte

Madame Nathalie FURBEYRE et Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Vice-présidents, exposent à l'assemblée que depuis août 2022, les deux communes de Modane et Fourneaux travaillent de concert avec le service Activités de Pleine Nature (APN) de la CCHMV pour élargir et valoriser l'offre de balades à VTT ou à pied en fond de vallée.

Ce projet a été validé par les élus communautaires dans le cadre du programme d'aménagement VTT en HNV. Il est donc considéré comme prioritaire pour la mise en lumière d'une offre locale encore trop confidentielle. Il s'agit de créer un itinéraire en boucle départ / arrivée à l'Eglise de Fourneaux. Cette boucle relie les 2 versants et passe par le plateau du Replaton. C'est une balade péri-urbaine de proximité.

Plusieurs repérages de terrain et simulations cartographiques ont été effectués pour aboutir à une validation collective en juillet 2024. La phase de réalisation doit maintenant être envisagée pour la saison estivale 2025. Le parcours se veut compatible avec plusieurs types de randonnées non motorisées (randonnée pédestre + VTT + trail) et relie les deux versants de l'agglomération.

La CCHMV est le maître d'ouvrage de l'opération. Des élus référents des deux communes ainsi que le club de VTT local (Union cycliste Vanoise) participent à toutes les phases de concertation.

Historique et avancement du projet

- Août 2022 → janvier 2023 = calibrage du projet – diagnostic de terrain *phase 1* - examen foncier
- Janvier 2023 → juin 2024 = diagnostic de terrain *phase 2* – signature des conventions de passage – validation du parcours
- Juin 2024 → septembre 2024 = Définition des besoins techniques et logistiques
- Octobre 2024 → juillet 2025 = Demande de subvention programme LEADER TAM + mise en oeuvre du parcours.

Objectifs du projet

- Intégrer le parcours au réseau des itinéraires HMV et dans le guide rando et trail HMV 2025
- Valoriser un site emblématique de l'agglomération (fort du Replaton)
- Faciliter la mobilité douce grâce à une randonnée accessible sans voiture ni bus ; directement depuis la gare de Modane.

Clientèle cible : le grand public qui souhaite prendre l'air quelques heures

- Les voyageurs qui arrivent en gare de Modane par le TER (bus) et qui souhaitent faire une balade directement accessible à pied ou à vélo → incitation à la mobilité douce.
- Les habitants permanents des 2 communes → légitimer – officialiser un parcours connu et emprunté par les locaux = renforcer l'identité locale
- Les touristes basés à proximité et qui cherchent une balade facile et sans contrainte logistique
- Les familles avec enfants sachant faire du vélo tout chemin ou capable de marcher 2h.

Niveau requis

Pour les marcheurs – coureurs – vététistes occasionnels en bonne condition physique.

NB : 1 boucle composée de 2 variantes pour répartir les flux et répondre aux spécificités VTT / Piétons

→ Parcours VTT

Distance = 12 km	Dénivelé positif + 350m	Altitude maxi = 1229m	Durée estimée = +/- 1h30	Cotation calculée : bleu
-------------------------	--------------------------------	------------------------------	---------------------------------	---------------------------------

→ Parcours rando pédestre / trail

Distance = 12 km	Dénivelé positif + 380m	Altitude maxi = 1259m	Rando +/- 3h30 Cotation = bleu	Trail +/- 2h Cotation = 2/5
-------------------------	--------------------------------	------------------------------	---	--

Actions prévues

- Entretien – sécurisation - balisage PDIPR de l'itinéraire (cf charte départementale commune à tous les itinéraires de compétence intercommunale en HMV) – création de panneaux « portes d'entrée » implantés sur les deux communes
- Intégration du descriptif du parcours pédestre dans le guide rando et trail HMV / intégration du parcours VTT dans le guide VTT HMV
- Raccordement du parcours avec le bike-park VTT prévu à l'Eglise de Fourneaux (projet en cours d'étude)
- Raccordement du parcours avec le balisage du GR5 et du chemin du Petit Bonheur.

Plan de financement prévisionnel de l'opération en HT

FEADER (LEADER TAM)	Cofinancement	Autofinancement	TOTAL
80 %	0 %	20 %	100 %
25 743.28 €	0.00 €	6 435.82 €	32 179.10 €

Le Conseil communautaire,

Vu l'exposé de Madame Nathalie FURBEYRE et de Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Vice-présidents,

Vu le projet de tour d'agglomération parcours multi-APN Modane/Fourneaux,

Vu le programme LEADER Auvergne-Rhône-Alpes Tarentaise Arlysère Maurienne,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le plan de financement prévisionnel du projet de tour d'agglomération parcours multi-APN Modane/Fourneaux ;
- **Sollicite** les fonds européens au titre du programme LEADER Auvergne-Rhône-Alpes Tarentaise Arlysère Maurienne afin de participer au financement de cette opération dans le cadre du plan de financement suivant :
 - o Coût global du projet : **32 179.10 € HT**
 - o Autofinancement CCHMV : 6 435.82 € HT
 - o Subvention FEADER : 25 743.28 € HT
- **Dit** qu'en cas d'obtention partielle du cofinancement demandé, la CCHMV s'engage à compléter avec son autofinancement.

Il est à noter que pour donner suite à la réception des derniers devis estimatifs, le montant de l'opération ainsi que le montant de la subvention sollicitée ont été réajustés.

Echanges divers

Centre hospitalier Vallée de la Maurienne

Monsieur Jean-Claude RAFFIN fait un point d'étape sur les travaux en cours sur le site de Saint-Jean de Maurienne (IRM dont la mise en route est prévue pour début 2025 ainsi que les travaux de rénovation du bloc opératoire pour une remise en service avant la saison d'hiver à venir).

Monsieur François CHEMIN informe de la crainte exprimée par les représentants du personnel du CHVM s'agissant de la perte d'attractivité de la structure en lien notamment avec la fermeture prolongée de ces services.

Accès au territoire de Haute Maurienne Vanoise

Madame Nathalie FURBEYRE informe de la tenue d'un point presse et d'une visite des lieux/travaux pour donner suite à éboulement le 25 octobre prochain.

Par ailleurs, la prochaine séance du comité de desserte ferroviaire est programmée le 04 octobre.

Programmation et bilan manifestations/événements

- *Edition 2024 Salon de l'Artisanat Mauriennois* : quelques chiffres clés donnés en séance par Monsieur Jérémy TRACQ et bina plus complet à l'occasion d'une prochaine séance du Conseil communautaire
- *Semaine italienne* programmée du 05 au 13 octobre 2024
- *Assises du tourisme en HVM* programmé la journée du 29 novembre prochain
- *Ateliers Fresque du climat et 2 tonnes* programmés par la CCHMV en octobre et novembre.

Fait à Modane, le 28 octobre 2024

Le secrétaire de séance

Thierry THEOLIER



Le Président de séance

Christian SIMON

